

Solo Normandie
Dates complètes : 10 au 15 mai 2016
Lieu : Départ : Granville, Arrivée : Le Havre
Autorité Organisatrice :
YCGranville – Port de Hérel 50400 GRANVILLE – Tel 02 33 50 04 25

Préambule : Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.

Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF et d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2013-2016*,
- 1.2. les prescriptions de la FFvoile,
- 1.3. la réglementation relative à la sécurité et à la navigation de plaisance (voir division 240)
- 1.4. le RIPAM (règlement international pour prévenir les abordages en mer) pendant la nuit,
- 1.5. la règle de jauge de la Classe Figaro Bénéteau
- 1.6. l'épreuve est en grade 3 des RSO.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés à Granville sur le tableau officiel d'informations situé au Yacht Club de Granville – Promenade Dr Lavat – Port de Hérel 50400 GRANVILLE.

Les avis aux concurrents seront affichés au Havre en un lieu défini par avenant.

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons du Yacht Club de Granville.
- 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'amené de l'Aperçu. Ceci modifie les signaux de course.

5. PROGRAMME

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
12/05/16	14h30	Figaro Beneteau 2

Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6. LES PARCOURS

6.1. Les parcours sont décrits en **Annexe « Description des parcours »**, en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être laissées ou contournées et leur côté requis.

6.2. L'envoi du pavillon "D" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.

Le pavillon VERT hissé signifie que la bouée de dégagement est à laisser à TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à laisser à BÂBORD. Ceci modifie « Signaux de course ».

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course pourra indiquer le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.

6.3. Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe**.

6.4. Pointage officiel à une marque

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe** (ceci modifie la règle 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe « Pointage »**.

7. MARQUES

L'éventuelle marque de dégagement sera une bouée gonflable noire

8. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont définies ci après : DST des Casquets, chenaux d'accès aux ports du Havre

9. LE DEPART

9.1. La ligne de départ est définie par un mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours d'une bouée gonflable noire à l'extrémité bâbord.

9.2. Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ.

9.3. Signaux de départ :

H-8' Signal d'avertissement - Envoi du pavillon YC Granville

H-4' Signal Préparatoire

H-1' Affalé du signal préparatoire

Départ Affalé du signal d'avertissement

9.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS.

9.5 Les concurrents qui auront anticipé le départ pourront en être informés par le comité de course, (sur le canal VHF de course ou par tout autre moyen), au plus tôt une minute après le signal de départ.

L'absence d'information ne pourra donner lieu à réparation selon la RCV 62.

10. L'ARRIVEE

La définition de la ligne d'arrivée est donnée en annexe.

11. SYSTEME DE PENALITE

11.1. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la règle 44.1 ne s'applique pas.

11.2. Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

12. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

12.1. Pour les parcours, les heures limites pour finir sont les suivants :

<i>Classe</i>	<i>Heure limite du premier pour finir (heure légale)</i>	<i>Heure prévue de remise des prix</i>
figaro beneteau 2	14/05/16 à 14h00	17h00

12.2 Les bateaux manquant à finir dans un délai indiqué ci-dessous après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés « DNF ». Ceci modifie les règles 35, A4 et A5.

TYPE DE PARCOURS	TEMPS LIMITE POUR FINIR APRES LE 1 ^{ER}
Parcours côtier figaro beneteau 2	Temps du vainqueur augmenté de 30%.

13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

13.1. Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury dont l'emplacement est situé au club d'arrivée correspondant au groupe.

13.2. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau classé a fini.

13.3. Les avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans le local du jury, situé dans les locaux du club d'arrivée. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel.

13.4. Les intentions de réclamations du comité de course ou jury seront affichées pour informer les bateaux selon la règle 61.1(b).

13.5. Les infractions aux instructions suivantes :

- Départ : Bateaux en attente,
 - Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
 - Publicité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Equipement de plongée et piscine gonflable
- ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau. Ceci modifie la règle 60.1(a).

Les pénalités pour ces infractions peuvent être plus légères qu'une disqualification si le jury le décide. L'abréviation de score pour une pénalité discrétionnaire selon cette instruction sera DPI.

13.6. Le dernier jour de la régates, une demande de réouverture d'instruction doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie requérante a été informée de la décision la veille ;
 - b. pas plus de 30 minutes après que la partie requérante a été informée de la décision ce même jour.
- Ceci modifie la règle 66.

13.7. Le dernier jour de la régates une demande de réparation basée sur une décision du jury devra être déposée pas plus tard que 30 minutes après que la décision a été affichée. Ceci modifie la règle 62.2.

14. CLASSEMENT

Classement en temps réel

15. REGLES DE SECURITE

Un bateau qui abandonne une course doit obligatoirement le signaler au comité de course aussitôt que possible par tous les moyens à sa disposition (VHF, téléphone, VHF vers les sémaphores qui transmettront au PC course ... ou tout autre moyen...)

15.1. Le canal VHF utilisé en course est le : 72.

15.2. Les bateaux seront visités par des personnes mandatées par le Comité de Course afin de contrôler l'armement de sécurité et vérifier le bon fonctionnement de la VHF et des feux de navigation. Un matériel incomplet ou un mauvais fonctionnement du matériel pourra donner lieu à exclusion de l'épreuve.

15.3. Un contrôle du passage des bateaux aux différentes marques signalées d'un astérisque dans le chapitre « parcours » pourra être effectué par un des bateaux accompagnateurs. La veille VHF permanente est obligatoire sur le canal de la course.

15.4. Les bateaux équipés d'un émetteur AIS doivent émettre en permanence

16. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un jaugeur ou un inspecteur d'équipement du comité de course peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

17. PUBLICITE

Les bateaux porteront la publicité fournie par l'autorité organisatrice comme défini en annexe.

18. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés comme suit : pavillon YC Granville

19. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

20. EVACUATION DES DETRITUS

Les bateaux ne doivent pas jeter leurs détrituts dans l'eau. Les détrituts doivent être gardés à bord jusqu'au débarquement de l'équipage.

21. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET PISCINE GONFLABLE

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

22. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

23. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Les téléphones portables sont interdits.

24. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

1^{er} prix : Inscription à l'épreuve La Solitaire 2015 (dans la limite du tarif de l'inscription 2015) et trophée.

25. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

26. ARBITRES DESIGNES

Président du Comité de Course : Gilles Lezan - Directeur de course : Benoît Charon

Jaugeur d'épreuve : Jean Louis Jaouen - Président du Jury : M. Bréhier

ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

Parcours Classe Figaro numéro 1 (223 milles environ)

Départ Granville	Dans le SW immédiat de la Tourelle du Loup	
Bouée Banchenou	A laisser à tribord	48°40'45 N, 2°11'47 W
Bouée SE Minquiers	A laisser à babord	48°53'44 N, 02°00'05 W
Bouée Basse Jourdan	A laisser à babord	48°06'86N, 1°43'92W
Bouée Banc Desormes	A laisser à babord	49°18'93N, 2°17'88W
Phare des Hanois	A laisser à tribord	49°26'10N, 2°42',14W
Phare des Casquets	A laisser à tribord	49°43,30 N, 02°22,63 W
Tourelle « La Plate »	A laisser à tribord	49°44,00N, 1°55,74W
Fort de l'Ouest	A laisser à babord	49°40,46N, 1°38,87W
Bouée Roches du Nord Ouest	A laisser à tribord	49°40,65 N, 01°39,29W
Bouée A7	A laisser à tribord	49°44,54 N, 00°06,7 W
Bouée Metzinger	A laisser à babord	49°32,61 N, 00°02,01 W
Arrivée entre une bouée gonflable jaune et un semi-rigide mouillé dans son sud à environ 300 M	Bouée gonflable à laisser à babord. En cas d'arrivée de nuit le bateau comité sera identifié par un gyrophare orange	49° 29.80 N, 00°04,35E

Parcours Classe Figaro numéro 2 (265 milles environ)

Départ Granville	Dans le SW immédiat de la Tourelle du Loup	
Phare Grand Léjeon	A laisser à tribord	49°44'94 N, 2°39,89 W
Bouée SE Minquiers	A laisser à babord	48°53'44 N, 02°00'05 W
Bouée Les Ardentes	A laisser à babord	48°57,9 N, 01°51,50 W
Bouée Basse Jourdan	A laisser à babord	48°06'86N, 1°43'92W
Bouée Banc Desormes	A laisser à babord	49°18'93N, 2°17'88W
Phare des Hanois	A laisser à tribord	49°26'10N, 2°42',14W
Phare des Casquets	A laisser à tribord	49°43,30 N, 02°22,63 W
Tourelle « La Plate »	A laisser à tribord	49°44,00N, 1°55,74W
Fort de l'Ouest	A laisser à babord	49°40,46N, 1°38,87W
Bouée Roches du Nord Ouest	A laisser à tribord	49°40,65 N, 01°39,29W
Bouée A7	A laisser à tribord	49°44,54 N, 00°06,7 W
Bouée Metzinger	A laisser à babord	49°32,61 N, 00°02,01 W
Arrivée entre une bouée gonflable jaune et un semi-rigide mouillé dans son sud à environ 300 M	Bouée gonflable à laisser à babord. En cas d'arrivée de nuit le bateau comité sera identifié par un gyrophare orange	49° 29.80 N, 00°04,35E

Parcours Classe Figaro numéro 3 (145 milles environ)

Départ Granville	Dans le SW immédiat de la Tourelle du Loup	
Bouée Basse Jourdan	A laisser à babord	48°06'86N, 1°43'92W
Bouée Banc Desormes	A laisser à tribord	49°18'93N, 2°17'88W
Tourelle « La Plate »	A laisser à tribord	49°44,00N, 1°55,74W
Fort de l'Ouest	A laisser à babord	49°40,46N, 1°38,87W
Bouée Roches du Nord Ouest	A laisser à tribord	49°40,65 N, 01°39,29W
Bouée Metzinger	A laisser à babord	49°32,61 N, 00°02,01 W
Arrivée entre une bouée gonflable jaune et un semi-rigide mouillé dans son sud à environ 300 M	Bouée gonflable à laisser à babord. En cas d'arrivée de nuit le bateau comité sera identifié par un gyrophare orange	49° 29.80 N, 00°04,35E

Parcours Classe Figaro numéro 4 (323 milles environ)

Départ Granville	Dans le SW immédiat de la Tourelle du Loup	
Phare Grand Léjeon	A laisser à tribord	48°44'94 N, 2°39,89 W
Bouées Tetes d'Aval	A laisser à tribord	49°25,85 N, 02°28,55 W
Bouée SW Minquiers	A laisser à babord	48°54,37 N, 02°19,4 W
Bouée SE Minquiers	A laisser à babord	48°53'44 N, 02°00'05 W
Bouée Les Ardentes	A laisser à babord	48°57,9 N, 01°51,50 W
Bouée Basse Jourdan	A laisser à babord	48°06'86N, 1°43'92W
Phare des Hanois	A laisser à tribord	49°26'10N, 2°42',14W
Phare des Casquets	A laisser à tribord	49°43,30 N, 02°22,63 W
Tourelle « La Plate »	A laisser à tribord	49°44,00N, 1°55,74W
Fort de l'Ouest	A laisser à babord	49°40,46N, 1°38,87W
Bouée Roches du Nord Ouest	A laisser à tribord	49°40,65 N, 01°39,29W
Bouée A7	A laisser à tribord	49°44,54 N, 00°06,7 W
Bouée Metzinger	A laisser à babord	49°32,61 N, 00°02,01 W
Arrivée entre une bouée gonflable jaune et un semi-rigide mouillé dans son sud à environ 300 M	Bouée gonflable à laisser à babord En cas d'arrivée de nuit le bateau comité sera identifié par un gyrophare orange	49° 29.80 N, 00°04,35E

ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le pavillon Orange (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué. La distance entre le bateau comité et la marque sera inférieure à 0.3 milles.

Les concurrents devront passer cette porte dans le sens du parcours et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons «S sur H» accompagnés de deux signaux sonores « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué, dans l'ordre :

- | |
|-------------------------------|
| 1 : Bouée Roche du Nord Ouest |
| 2 : Bouée LA5 |
| 3 : Bouée Metzinger |